

LE MODÈLE AIMÉ JACQUET



M. DELUC

Par Pascal Lamy, président de Notre Europe.

C'est une ritournelle de la politique industrielle : si nous sommes en difficulté face à la concurrence internationale, ce serait par manque de soutien à nos « champions nationaux », ces grandes entreprises supposées porter haut le pavillon national dans un contexte de guerre économique.

Passons sur la métaphore guerrière associée à ce raisonnement. Regardons plutôt les deux questions qui le sous-tendent : la puissance publique doit-elle contribuer à l'émergence de ces champions ? Le cadre national est-il le bon pour cela ?

A la première question, je réponds oui. Et on peut encore filer la métaphore sportive. Souvenez-vous de ce soir si doux de juillet 1998 où la France est enfin devenue championne du monde de football. Passé l'euphorie, Aimé Jacquet a révélé les ingrédients de ce succès : ce sont les mêmes qui devraient inspirer une politique industrielle moderne.

De la rigueur d'abord. La puissance publique doit garantir l'honnêteté des règles du jeu et l'équité de leur application. Les règles concernant la concurrence, la transparence des comptes, la qualité minimale des produits et des services relèvent de cette logique de base. Une sorte de lutte antidopage appliquée au secteur économique, qui permette aux meilleurs d'émerger.

De l'investissement à long terme ensuite. Le génie n'est pas spontané. Il se construit sur la durée, grâce à des investissements publics et à des services publics efficaces. D'où l'importance d'un bon système d'éducation et de formation. D'où la nécessité de disposer d'infrastructures. D'où enfin une politique de recherche et d'innovation pour développer de nouveaux produits et services. Ces éléments sont le terreau du développement des « champions ».

De l'esprit d'équipe enfin. Il nous faut dépasser la vieille opposition entre l'Etat et l'entreprise, pour faire émerger un partenariat efficace, dans le respect des responsabilités de chacun. Cela vaut notamment pour la formation universitaire, pour la recherche et pour l'innovation. Construisons rapidement les « initiatives technologiques communes » proposées par la Commission européenne et les « programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle » évoqués par le rapport de Jean-Louis Beffa.

Mais doit-on miser d'abord sur les grandes entre-

prises ou sur ces champions en herbe que les bons sélectionneurs savent repérer chez les juniors ? En fait, il faut pouvoir jouer sur les deux tableaux.

Cette politique doit-elle se cantonner au terrain national ? En aucun cas. Ne sombrons pas dans l'illusion jacobine ou protectionniste. Le champ de manœuvre de nos grandes entreprises est devenu européen, voire mondial. Donnons la même dimension à nos politiques. Doublons le budget européen de la recherche. Développons les financements d'infrastructures. Ce faisant, nous pousserons nos anciens et nos futurs champions nationaux à devenir des champions européens. Renault, mais aussi Nokia ; Airbus, mais aussi SAP ; HSBC, mais aussi L'Oréal. Et, bien sûr, Galileo, formidable travail d'équipe. Bref, avant de gagner la Coupe du monde, essayons de gagner le championnat d'Europe !

Tant pis pour les chômeurs



DUPUIS/MANDIA

Par Gilles Saint-Paul, chercheur à l'institut d'économie industrielle de l'université de Toulouse.



Il aura suffi d'un après-midi de manifestations le 10 mars pour que le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, ouvre des négociations en vue de relever le traitement des fonctionnaires et incite les entreprises à se montrer plus généreuses. Un comble, tant une bonne part de la stagnation du pouvoir d'achat est la contrepartie « forcée » des progrès sociaux que sont la réduction du temps de travail et la hausse rampante des charges sociales destinée à financer un Etat providence toujours plus généreux. Les chô-

meurs seront les premiers à faire les frais de cette politique de la feuille de paie qui dissuadera un peu plus les patrons d'embaucher. Les gouvernements français sont décidément incorrigibles. Ils échouent dramatiquement depuis trente ans en matière d'emploi et continuent pourtant à proposer les mêmes vieilles recettes étatiques à base de volontarisme et de réglementation, perpétuant le poids démesuré de l'Etat employeur. Le tout reflétant la recherche d'un maximum de droits et de protections pour les salariés en place.

Rejetant le modèle anglo-saxon « ultralibéral » qui a pourtant conduit depuis dix ans au plein-emploi et à une croissance supérieure, la France semble également incapable, contrairement à certains pays nordiques, de préserver son modèle de protection sociale en y introduisant une dose d'efficacité économique. Les possibilités ne manquent pourtant pas. Généraliser un contrat

“Rigueur, investissement à long terme et esprit d'équipe doivent inspirer une démarche industrielle moderne.”

LE NON DES HYPOCRITES



M. DELUCC

Par Jean-Louis Bourlanges, député européen UDF.

trange débat que celui qui déchire l'opinion française sur la future Constitution européenne ! Le texte met un terme à quinze années d'échecs et de balbutiements des gouvernements européens. Et pourtant, il n'intéresse personne ou presque. Ni la concentration entre les mains d'un seul homme de l'action internationale de l'Union, ni l'extension des pouvoirs législatifs et budgétaires du Parlement européen, ni l'introduction des parlements nationaux dans le partage quotidien des responsabilités entre l'Union et les Etats membres, ni

surtout le bouleversement d'un processus décisionnel rendu à la fois plus facile et plus favorable aux grands Etats de l'Europe de l'Ouest ne retiennent le moins du monde l'attention. L'opinion ne se sent pas davantage concernée par les dispositions du texte qui renforcent, parfois marginalement mais souvent substantiellement, la dimension sociale de l'Union.

Rien de tout cela ne paraît mériter l'honneur du débat public. Les seuls articles du traité constitutionnel dont on argumente sont ceux qui reprennent, le plus souvent au mot près, les dispositions des traités antérieurs. On s'indigne de la primauté du droit communautaire, comme si ce principe n'était pas consubstantiel à la Communauté européenne et inhérent à la construction de tout ordre juridique commun à plusieurs Etats. On s'inquiète des ravages de l'ouverture des frontières qui est pourtant à la base de toute l'aventure depuis 1957. On vitupère la reprise intégrale de la partie des traités et des protocoles relatifs aux politiques monétaire et budgétaire. On flétrit enfin la notion de « concurrence non faussée », comme si le règne de la concurrence devait être établi sous la seule réserve que celle-ci puisse être légalement faussée en tant que besoin !

Comment justifier cette concentration vengeresse

contre les seuls acquis communautaires ? Les partisans du non dénoncent la sacralisation abusive des dispositions ainsi constitutionnalisées. Juridiquement, il s'agit là d'une mauvaise querelle : le traité constitutionnel et les traités antérieurs ne se distinguent ni par leur nature, ni par leur portée, ni par les modalités de leur révision.

Politiquement, il en va tout autrement. En consacrant solennellement les principes et les mécanismes de l'économie de marché, la Constitution représente pour une large partie de l'opinion une insoutenable épreuve de vérité. Depuis plus d'un demi-siècle, la gauche s'est

habituee à vivre dans deux mondes séparés : celui des choses et celui des mots. En négociant, signant et ratifiant l'ensemble des textes européens depuis 1957, elle a accepté de facto le marché, la concurrence, le libre-échange et les disciplines budgétaires. Cette acceptation n'a été toutefois qu'indirecte, réticente et globalement inavouée. Rien de comparable à la franche rupture avec le marxisme décrétée en 1957 par la social-démocratie allemande à Bad Godesberg. Pendant trente ans, François Mitterrand aura été l'homme d'une fidélité rhétorique flamboyante à un projet dont il négociait par ailleurs le démantèlement au fil des traités.

Si la Constitution européenne fait aujourd'hui scandale, c'est parce qu'elle proclame cette imposture. La fureur anticonstitutionnelle d'une partie de l'opinion n'est au bout du compte que la rage de Caliban reconnaissant son image détestée dans le miroir.

établi pour la durée d'un projet, comme il en existe dans le BTP, au lieu du traditionnel CDD, permettrait aux entreprises de conserver la flexibilité de l'embauche à durée déterminée tout en offrant aux jeunes une première expérience professionnelle cohérente. La politique conditionnant l'indemnisation du chômage à la recherche d'un emploi doit également être renforcée. Par exemple en créant un compte entre l'employé et l'assurance-chômage. Lorsqu'il travaille et cotise, le compte est crédité et rapporte un taux d'intérêt. Lorsqu'il est au chômage, le compte est débité. Quand il prend sa retraite, il touche le solde. Moins il aura été au chômage, plus il gagnera gros ! Des marges existent aussi pour simplifier la réglementation de la protection de l'emploi, qui accroît le chômage mais surtout sa durée. Notamment si l'on augmente fortement les indemnités de licenciement légales (bien plus faibles en France qu'ailleurs). En contrepartie, l'employeur aurait une plus grande liberté pour gérer ses effectifs et embaucherait donc plus volontiers.

Evidemment, la mise en place de ces réformes doit s'accompagner de politiques économiques favorables à la croissance. La déréglementation du marché du travail commencera en effet par détruire des emplois non productifs, qu'il était auparavant moins coûteux de conserver que de supprimer. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'elle créera des postes, grâce à la réduction du coût du travail qu'elle permettra. Malheureusement, les marges de manœuvre budgétaires sont aujourd'hui plus que restreintes du fait de gaspillages, de cadeaux fiscaux et de divers clientélismes. Non, la France n'a pas tout essayé contre le chômage !

“La politique de la feuille de paie dissuadera un peu plus les patrons d'embaucher.”

“Sans l'avouer, la gauche a accepté de facto le marché, la concurrence, le libre-échange et les disciplines budgétaires.”